

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 juillet à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Monique LENOBLE, Vice-Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02 juillet 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	10	0	5	2

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, CHADELAUD Michel, ECHASSERIEAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe

Membres excusés : BIDAUD Jean-Michel, BOUR Coline, CHAMPAUD Marc, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre

Membres absents : BRUN Patrick, THEYS Michel

Secrétaire de séance : Thierry MUZETTE

MARCHES PUBLICS

Délibération n°76-2021 : Attribution du marché pour l'acquisition de bacs à ordures ménagères

Suite à la décision de modifier le schéma de collecte des ordures ménagères à compter du 06 septembre 2021, Madame Lenoble informe les membres du Bureau de la nécessité d'acheter des bacs collectifs et des abri bacs.

Au vu du montant du marché (inférieur à 40 000 €), il a été décidé de faire un marché à procédure simplifiée ayant pour objet la fourniture de bacs de collecte des déchets ménagers résiduels, pièces détachées et accessoires, en tranche ferme et d'abri bacs en tranche optionnelle.

3 entreprises ont été consultées et ont répondu.

Madame Lenoble présente l'analyse des offres confiée au cabinet Terroirs et Communauté et indique que pour la tranche optionnelle achat d'abri-bacs, il a été décidé ne pas y donner suite.

Ainsi, il ressort de cette analyse que, pour la tranche ferme, l'offre la mieux disante et la moins chère et celle de la société :

CRAEMER France SARL
10, rue du Pic au Vent
59 810 LESQUIN

Pour un montant maximum de 20 000 € HT

Vu le Code de la commande publique publié le 5 décembre 2018 au JO, entré en vigueur le 1 er avril 2019,
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,
Vu la délibération 25-2021 du 25 mars 2021 portant sur l'adoption du nouveau schéma de collectes des ordures ménagères,

Considérant le besoin d'achats de nouveaux bacs collectifs,

Considérant l'analyse des offres réalisée par le cabinet Terroirs et Communautés

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **ATTRIBUER le marché à bons de commande pour l'achat de bacs collectifs à la société CRAEMER pour un montant maximum de 20 000 € HT.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 15 juillet 2021

La Vice-Présidente,
Monique LENOBLE

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Vice-Présidente



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **21 JUIL. 2021**
Publié le : **21 JUIL. 2021**